

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.





Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfgcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

COMMUNE DE GUÉRIGNY

Grande rue
58130 Guérigny
03 86 90 78 50
mairie-guerigny@wanadoo.fr
www.ville-guerigny.fr

► Notre mécène

DASSAULT

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Document imprimé avec le concours de
Crédit Agricole
Centre Loire



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration des

forges royales de Guérigny

Nièvre

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Guérigny - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de ce patrimoine !

◆◆ LE PROJET

Aujourd'hui, le bâtiment à clocheton a besoin d'être restauré. Il n'a pas connu de restauration, et s'il n'y a pas de risque de dégradations majeures, l'ensemble doit tout de même être restauré afin d'éviter ces dernières. Des travaux de maçonnerie, de réfection de la toiture, et des menuiseries sont prévus. L'idée est de conserver un maximum l'authenticité du bâtiment.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Guérigny a une histoire singulière à valoriser et à sauvegarder, et la réhabilitation du bâtiment à clocheton s'inscrit pleinement dans cette logique. Situé dans le prestigieux site des Forges royales, le bâtiment à clocheton, monument historique classé, a déjà fait l'objet d'une rénovation partielle et accueille depuis 2014 le Théâtre des Forges royales avec sa salle de 150 places, et depuis 2016 la salle d'exposition Olympe de Gouges, particulièrement appréciée par les artistes et le public. Le bâtiment à clocheton constitue l'élément patrimonial central du site des Forges royales, son histoire et sa vie

étant intimement liés à la Royale. C'est en effet dans ce bâtiment qu'ont été réalisées depuis 1820 les chaînes qui allaient se substituer aux cordages en chanvre, réalisés jusqu'alors à Rochefort. Pendant des décennies le bâtiment a ainsi vécu au rythme de ses forges, du bruit, de la fumée et de la vapeur, comme a pu le décrire Jean-Paul Sartre dans « Les mots », où enfant il a découvert le monde de travail et celui des forgerons.

◆◆ LA MOBILISATION

Le montant des travaux restant à charge demeure très important pour le budget de notre Commune. Nous avons donc décidé d'ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Particuliers, entreprises, associations, mobilisons-nous !

Montant des travaux	580 000 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	Courant 2022



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des forges royales de Guérigny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/66251

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
forges royales de Guérigny**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Guérigny

